Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DES ALPES-MARITIMES
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

PREFECTURE DES ALPES MARITIMES

COMMUNE DU CANNET

PLAN de PREVENTION des RISQUES NATURELS PREVISIBLES D'INCENDIES DE FORET

Carte de la voirie

Plan de situation

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
DRM-D 3141

Gérard GAVORY
janvier 2012

PRESCRIPTION du PPRIF : Arrêté du 30 janvier 2002
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 juin 2011
ENQUETE PUBLIQUE: du 19 septembre 2011 au 4 novembre 2011
APPROBATION du PPRIF: 15 MARS 2012
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER ALPES MARITIMES SERVICE EAU RISQUES

LEGENDE

N O E S

Voirie hors zone très urbanisée

- Voie principale (double issue, largeur supérieure à 5 mètres)
- Voie secondaire (double issue, largeur supérieure à 3,5 mètres)
- Voie étroite (double issue, largeur supérieure à 3,5 mètres)
- Voie sans issue (largeur supérieure à 3,5 mètres)
- Voie étroite sans issue

ECHELLE: 1:10000

0 200 400 Mètres

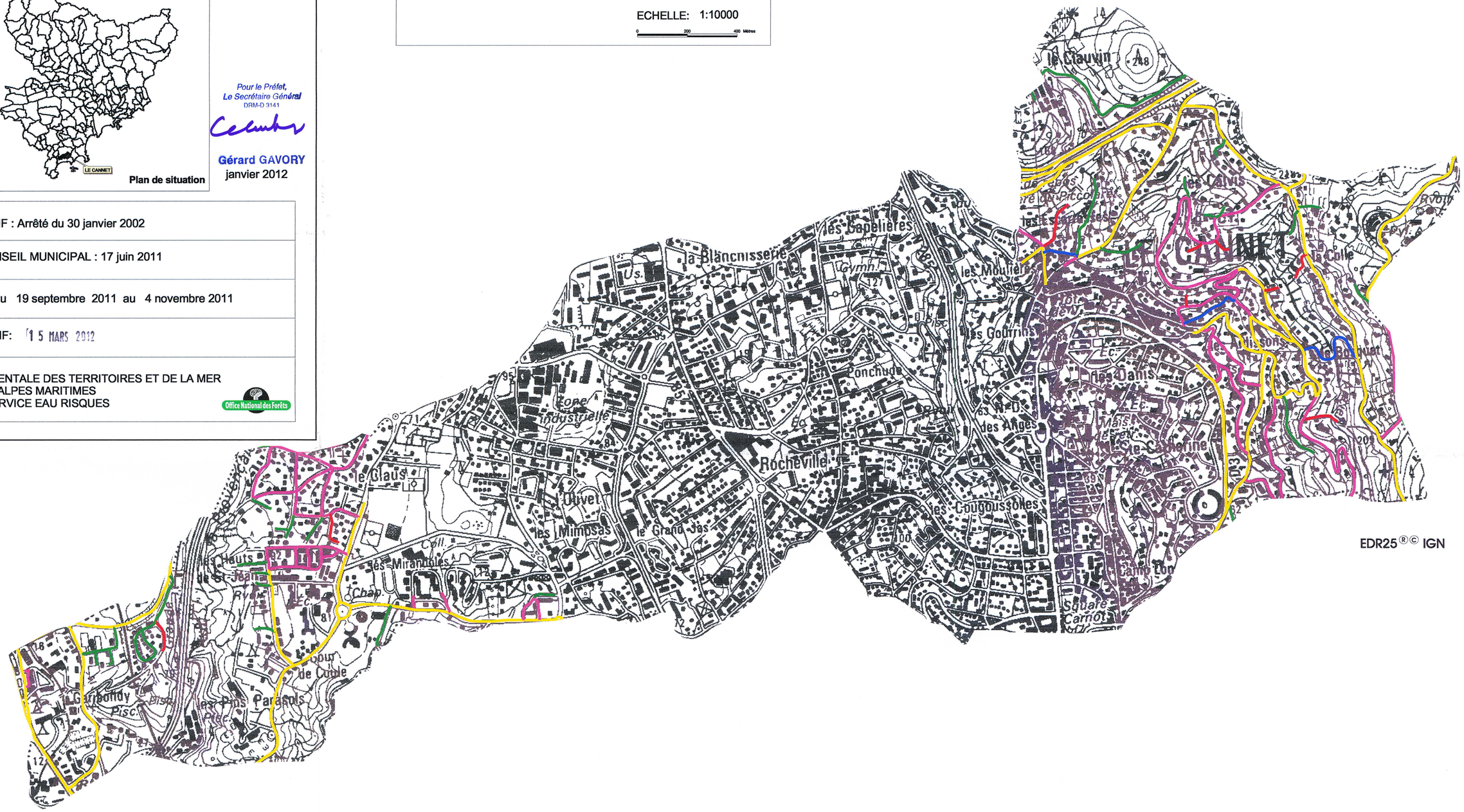

EDR25 ®© IGN